



Végétaux classés invasifs et non autorisés dans les rues



Voici, parmi les plus prisées (liste non exhaustive), les plantes invasives, toxiques ou dangereuses qui ne sont pas autorisées à être plantés sur votre trottoir.

Végétaux exotiques envahissants

- Herbe de la pampa (*cortaderia selloana*)
- Ambroisie à feuilles d'armoise (*ambrosia artemisiifolia*)
- Faux-cotonnier (*baccharis halimifolia*)
- Arbre à papillon (*buddleja davidii*)
- Aronie à feuilles d'arbousier (*aronia arbutifolia*)
- Raisins d'Amérique/teinturier (*phytolacca americana*)
- Sénéçon du Cap (*senecio inaequidens*)
- Verge d'or (*solidago gigantea*)
- ...

Végétaux épineux

- Rosiers (à l'exception des variétés sans épines)
- Berberis
- Palmiers
- Fragon (*ruscus aculeatus*)
- Grenadier (*punica granatum*)
- Aubépine (*crataegus*)
- Pyracantha
- Cactées
- Yuccas
- ...

Végétaux à racines traçantes risquant d'endommager le revêtement du trottoir

- Glycine (*wisteria sinensis*, *wisteria floribunda*)
- Bambous
- ...

Arbres : la plantation d'arbres et proscrites dans le cadre des trottoirs plantés - attention à l'implantation spontanée d'arbres

Végétaux urticants ou irritants

- Rue des jardins (*ruta graveolens*)
- Berce du Caucase (*heracleum mantegazzianum*)
- Bouton d'or (*ranunculus repens*)
- ...

Végétaux très toxiques, notamment ceux ressemblant à des plantes comestibles

- Airelle rouge (*vaccinium vitis-idaea*)
- Belladonna (*atropa belladonna*)
- Datura officinal (*datura stramonium*)
- If (*taxus*)
- Morelle noire (*solanum nigrum*)
- ...